



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

AVIS D'INFORMATION

Objet : Mise à disposition du Rapport d'Orientation Budgétaire du C.C.A.S. 2026.

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) a été présenté au Conseil d'Administration lors de sa séance du 16 février 2026, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire préalable à l'examen du Budget Primitif.

Le document (ROB) peut être consulté :

- En Mairie, au C.C.A.S., aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Et sur le site internet de la Commune : www.mairie-villetaneuse.fr.

Le présent avis est publié afin d'assurer l'information et la transparence financière prévues par la réglementation.

Fait à Villetaneuse, le 17 février 2026



Dieunor EXCELLENT
Président du C.C.A.S.